

DOSSIER D'INSCRIPTION 2023
Dispositif « ARGENT DE POCHE »
Jeunes de 16 à 18 ans non inclus

PHOTO
D'IDENTITÉ
(Facultative)



AUTORISATION PARENTALE

Priorité donnée aux jeunes dont c'est la première mission.
Dossier à retourner **avant le 16 juin 2023**

Commune de SAINT GERMAIN SUR ILLE

Nom : Prénom :

Sexe : M F Date de naissance :/...../.....

Adresse :

Téléphone 1 : Téléphone 2 :

E-mail :

Situation (cochez) :

- Lycéen(ne). Précisez l'établissement :
- Etudiant(e). Précisez l'établissement :
- Demandeur d'emploi
- Autre précisez :

Fait à Saint-Germain-sur-Ille, le/...../.....
Signature

Pièces à joindre impérativement au dossier lors du dépôt :

- ☞ Photocopie d'une pièce d'identité (CNI, passeport)
- ☞ Justificatif de domicile
- ☞ Attestation d'assuré social (à télécharger sur www.ameli.fr)
- ☞ Attestation d'assurance contre le risque d'accident
- ☞ Charte d'engagement signée (une copie vous sera envoyée par mail)
- ☞ Autorisation parentale ci-contre complétée et signée
- ☞ Relevé d'identité bancaire (+ copie livret de famille si RIB au nom des parents)

L'opération « Argent de poche » correspond à des chantiers et stages à caractère éducatif.

☞ La commune de Saint-Germain-sur-Ille ne sera en aucun cas réputée employeur des jeunes participants à l'opération « Argent de poche ». En aucun cas la bourse versée pour la participation à l'activité « Argent de poche » ne pourra avoir équivalence de salaire ;

☞ Les jeunes entrant dans le dispositif devront bénéficier d'une couverture sociale en leur nom ou sous couvert de leur tuteur. Une attestation apportant la preuve de la présente couverture sociale sera demandée lors de l'inscription du jeune dans l'opération. Si le jeune est amené à se blesser lui-même, soit au cours de l'activité, soit au cours du trajet, les frais inhérents aux dommages corporels seront pris en compte par son propre régime de couverture sociale ;

☞ La commune s'engage à souscrire auprès d'une Compagnie, notoirement solvable, un contrat d'assurance « responsabilité civile » lié à cette activité couvrant l'ensemble des dommages pouvant être occasionnés et accidents pouvant survenir à un tiers dans le cadre du déroulement des chantiers. Tous les participants sont tiers, les uns par rapport aux autres ;

☞ La commune s'engage à mettre à disposition du participant l'équipement nécessaire afin de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Je soussigné, Madame/Monsieur :

En qualité de tuteur légal, après avoir pris connaissance des points ci-dessus et de la charte d'engagement, autorise :

Nom : Prénom :

Adresse :

☞ à participer à l'opération « Argent de poche » pour l'été 2023.

Autorisation « droit d'image »

Dans le cadre de l'opération « Argent de poche », des photos ou des reportages peuvent être réalisés avec vos enfants. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les chantiers effectués sur la commune et non à des fins commerciales.

Autorisez-vous la diffusion de ces images sur les supports communaux ? Oui Non

Fait à Saint-Germain-sur-Ille le / /

Signature précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »

Disponibilités et compétences

Nom :	Disponible	Pas disponible
Semaine du 3 au 7 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaine du 10 au 13 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaine du 17 au 21 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaine du 24 au 28 juillet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaine du 31/07 au 04/08	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Semaine du 7 au 11 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lundi 14 août		
Semaine du 21 au 25 août	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Compétences :

- tâches administratives (classement, saisie sur tableur)
- tâches de bricolage (peinture, désherbage)
- tâches d'entretien (nettoyage de locaux et d'espaces publics)
- Autres compétences à signaler :

.....

.....

.....

.....

Information sur le traitement de vos données

Le maire de Saint-Germain-sur-Ille traite les données recueillies dans ce formulaire pour la gestion administrative des missions « Argent de poche ».

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Maire de Saint-Germain-sur-Ille pour la gestion administrative de la mission « Argent de poche ».

La base légale du traitement est la mission d'intérêt public.

Les données collectées seront utilisées dans le cadre des échanges nécessaires au suivi des missions et seront conservée jusqu'aux 18 ans du candidat.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 1 avenue de Tizé, CS 13600, 35236 THORIGNE-FOUILLARD CEDEX - dpd@cdg35.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.